

COMMISSION DE L'INTERIEUR,
DE LA SECURITE, DE LA
MIGRATION ET DES MATIERES
ADMINISTRATIVES

du

MERCREDI 3 MARS 2021

Après-midi

COMMISSIE VOOR
BINNENLANDSE ZAKEN,
VEILIGHEID, MIGRATIE EN
BESTUURSZAKEN

van

WOENSDAG 3 MAART 2021

Namiddag

De behandeling van de vragen vangt aan om 16.05 uur. De vergadering wordt voorgezeten door de heer Ortwin Depoortere.

Le développement des questions commence à 16 h 05. La réunion est présidée par M. Ortwin Depoortere.

Les textes figurant en italique dans le Compte rendu intégral n'ont pas été prononcés et sont la reproduction exacte des textes déposés par les auteurs.

De teksten die in cursief zijn opgenomen in het Integraal Verslag werden niet uitgesproken en steunen uitsluitend op de tekst die de spreker heeft ingediend.

01] Samengevoegde vragen van

- **Koen Metsu aan Annelies Verlinden (Binnenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen) over "De factor V Leiden-mutatie" (55014204C)**

- **Bert Moyaers aan Annelies Verlinden (Binnenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen) over "Het weigeren van kandidaat-inspecteurs omwille van Factor V Leiden" (55014400C)**

01] Questions jointes de

- **Koen Metsu à Annelies Verlinden (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "La mutation du facteur V Leiden" (55014204C)**

- **Bert Moyaers à Annelies Verlinden (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "L'élimination de candidats inspecteurs atteints de thrombophilie par mutation du facteur V" (55014400C)**

De **voorzitter**: Ik zie de heer Metsu niet op Zoom. Dan geef ik het woord aan de heer Moyaers.

01.01] Bert Moyaers (sp.a): Het is een beetje gek dat de heer Metsu er vandaag niet is, want ik heb mijn vraag vorige week speciaal uitgesteld voor hem. Misschien kan hij straks nog wel aansluiten.

Recent werd ik gecontacteerd door kandidaat-inspecteurs die niet aan de politieopleiding mochten starten omdat ze medisch ongeschikt werden verklaard. De boosdoener in het hele verhaal zou de factor V Leiden zijn. Dit is een bloedstollingsafwijking die in verschillende gradaties voorkomt. De lichte vorm daarvan noemt men factor V Leiden heterozygoot. Dit betekent dat er een verhoogd risico is op een trombo-embolie.

De meeste mensen weten eigenlijk zelfs niet dat ze daarvan drager zijn. Het absolute risico op veneuze trombo-embolie is zeer laag. Een professor schreef al in een medisch verslag dat de kans dat de betrokken patiënt een trombose doormaakt uiterst miniem is. Tegelijkertijd verwijst diezelfde professor naar het (on)ethische en (on)wettelijke aspect dat men op de kandidaat-inspecteur heeft toegepast. Eind december 2020 werd de medische ongeschiktheid van een andere kandidaat met dezelfde medische achtergrond herzien onder druk van een verzoekschrift bij de Raad van State. Andere kandidaten verstuurden ondertussen een 'verzoekschrift tot willig beroep' vanuit de juridische dienst federale politie naar de dienst rekrutering.

Klopt het dat wanneer kandidaten een verzoekschrift indienen toch worden toegelaten tot de opleiding van politie-inspecteur? Indien dat zo is, bent u dan ook van mening dat dit een vorm van discriminatie is voor de mensen die dan toch niet worden toegelaten?

Bent u bereid om stappen te ondernemen waardoor factor V Leiden niet langer een obstakel hoeft te zijn om de opleiding van politie-inspecteur te starten?

01.02 Minister **Annelies Verlinden**: Mijnheer de voorzitter, mijnheer Moyaers, kandidaten die een verzoekschrift indienen, en voor zover nieuwe elementen worden aangebracht, worden opnieuw medisch beoordeeld door de arbeidsgeneesheer. Dat geldt voor alle kandidaten die medisch, tijdelijk of definitief, ongeschikt worden bevonden. In dezen is er dus geen enkele discriminatie in geval van bepaalde aandoeningen. De medische criteria liggen vast en worden telkenmale individueel beoordeeld, ook met het oog op het gewenste profiel.

Het klopt inderdaad dat een beroep werd ingesteld bij de Raad van State door een kandidate die ongeschikt werd geacht vanwege de factor V Leiden. Na analyse van het beroep werd besloten om de beslissing tot medische ongeschiktheid in te trekken en het dossier opnieuw te evalueren.

De dienst arbeidsgeneeskunde gaat bij medische aandoeningen steeds na welke de repercussies ervan zijn voor de operationele taken die een lid van het operationeel kader moet kunnen vervullen. Daarbij houdt de arbeidsarts rekening met eventuele preventiemaatregelen, vermeld in een medisch verslag van de behandelende arts. De werkwijze wordt eveneens gevolgd bij kandidaten die aan factor V Leiden lijden.

Voor elke beslissing van medische ongeschiktheid wordt uiteraard steeds nagegaan of er afdoende medische elementen voorliggen die een dergelijke beslissing kunnen schragen. Elke kandidaat zal daartoe, en rekening houdend met alle elementen van het medisch dossier, uiteraard afzonderlijk worden beoordeeld.

01.03 **Bert Moyaers** (sp.a): Mevrouw de minister, bedankt voor uw antwoord, waaruit ik begrijp dat mensen, nadat zij naar de Raad van State gaan en eventueel een nieuw dossier indienen, wel toegelaten kunnen worden.

Uit uw antwoord kan ik niet duidelijk afleiden wat er precies gebeurt voor wie een verzoekschrift tot willig beroep vanuit de juridische dienst van de federale politie indient bij de dienst rekrutering. Betekent dit ook dat het onderzoek heropent, dat die mensen automatisch de kans krijgen tot herevaluatie en kandidaat-inspecteur kunnen worden? Daarover had ik graag nog meer duiding gekregen. Dat vraag ik overigens ook in het licht van het gegeven dat de politie naarstig op zoek is om kandidaat-inspecteurs aan te werven. Aangezien het risico zo miniem is, mogen wij die mensen de kans niet ontnemen.

01.04 Minister **Annelies Verlinden**: Mijnheer Moyaers, bij een willig beroep kan de kandidatuur opnieuw in overweging genomen worden, maar dat hoeft niet per se. Het is heel moeilijk om daarover een algemene uitspraak te doen. Naar aanleiding van een goed gemotiveerd willig beroep kan de evaluatie opnieuw gebeuren en kan een beslissing worden ingetrokken, voor zover de beroepstermijn nog niet verstreken is. Als het niet wordt meegenomen, kan men het ook niet afdwingen.

Een willig beroep is gebaseerd op de bereidwilligheid van de overheid om opnieuw tot overweging en beslissing over te gaan, maar daartoe lopen er geen termijnen of bepaalde procedures. Het komt dus niet overeen met een uitspraak zoals van de Raad van State.

01.05 **Bert Moyaers** (sp.a): Mevrouw de minister, bedankt voor die verduidelijking.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

02 **Samengevoegde vragen van**

- **Stefaan Van Hecke** aan **Annelies Verlinden** (Binnenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen) over "Het al dan niet opstarten van een tuchtprocedure in de Chovanec-zaak" (55014246C)

- **Hervé Rigot** aan **Annelies Verlinden** (Binnenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen) over "De tuchtprocedures in de zaak-Chovanec" (55014353C)

02 **Questions jointes de**

- **Stefaan Van Hecke** à **Annelies Verlinden** (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "L'ouverture ou non d'une procédure disciplinaire dans l'affaire Chovanec" (55014246C)

- **Hervé Rigot** à **Annelies Verlinden** (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "Les procédures disciplinaires dans l'affaire Chovanec" (55014353C)

02.01 Stefaan Van Hecke (Ecolo-Groen): Mijnheer de voorzitter, mevrouw de minister, de zaak-Chovanec zit in een volgende fase. Een paar weken geleden heeft de commissaris-generaal in de Kamer meegedeeld dat er een onderzoek loopt tegen een veertigtal politieambtenaren. Zestien van de veertig zouden ook het voorwerp uitmaken van een gerechtelijk onderzoek, waardoor de beslissing over het al dan niet opstarten van een tuchtprocedure later zou gebeuren.

Als ik een rekensommetje maak, blijven er zowat 24 andere dossiers over waarin een beslissing moet worden genomen door de tuchtoverheid. Wij weten dat er heel wat betrokkenen zijn in dit dossier, wat ook de complexiteit ervan aantoont. Op 10 februari gaf u hier in de commissie reeds aan dat er een tuchtprocedure werd opgestart tegen drie hogere officieren. In de media konden we lezen dat er nog tegen drie andere, vermoedelijk ook hogere politieofficieren, een procedure werd opgestart. We hebben echter nog geen zicht op het totale plaatje.

Ik heb hierover een drietal vragen.

Ten eerste, tegen hoeveel politieambtenaren werd er na het onderzoek effectief een tuchtprocedure opgestart?

Ten tweede, in hoeveel gevallen wacht de tuchtoverste met handelen tot na het afronden van het gerechtelijk onderzoek? Zijn dat de zestien waarover de commissaris-generaal sprak, of meer of minder?

Ten derde, in hoeveel gevallen werd beslist om geen tuchtprocedure op te starten?

De **voorzitter**: De heer Rigot is niet aanwezig.

02.02 Minister Annelies Verlinden: Mijnheer de voorzitter, mijnheer Van Hecke, in totaal vallen 36 personeelsleden voor deze zaak onder de bevoegdheid van de tuchtoverheden van de federale politie. Voor vier personeelsleden werd intussen reeds daadwerkelijk een tuchtprocedure opgestart. Voor 17 personeelsleden werd door de tuchtoverheid beslist om het afronden van de gerechtelijke procedure af te wachten, conform artikel 56, alinea 2, van de tuchtwet. Voor 15 personeelsleden oordeelde de tuchtoverheid dat de feiten niet leiden tot een tuchtstraf en voor één personeelslid hiervan werd een functioneringsnota toegevoegd.

02.03 Stefaan Van Hecke (Ecolo-Groen): Mevrouw de minister, dat is een kort en bondig antwoord, met duidelijke cijfers.

Ik ben eigenlijk een beetje verrast, want u had eerder al een vraag beantwoord over drie hogere officieren. Daarna heb ik in de krant gelezen dat er ook nog drie andere waren, waardoor we aan zes komen. Dat zie ik in deze cijfers niet terug.

Ik neem aan dat u wel beschikt over de enige echte correcte cijfers. Na een optelsom kom ik zelf aan 37, tenzij die functioneringsnota betrekking heeft op iemand waartegen al een tuchtprocedure is opgestart. Ik heb er vier voor wie de tuchtprocedure is opgestart, 17 waar men wacht op de afloop van het gerechtelijk onderzoek, 15 waar beslist is om niet op te starten en één waar een functioneringsnota is opgemaakt.

02.04 Minister Annelies Verlinden: (...)

02.05 Stefaan Van Hecke (Ecolo-Groen): Dat is inbegrepen in die 15? Goed.

Bij die 15 waar beslist is om het niet te doen, zijn dat uitdrukkelijke beslissingen of zitten daar ook verjaringen bij, waar de tuchtoverste geen beslissing heeft genomen, waardoor de termijn van zes maanden is verstreken?

02.06 Minister Annelies Verlinden: (...)

02.07 Stefaan Van Hecke (Ecolo-Groen): Dat zijn uitdrukkelijke beslissingen. Dank u, mevrouw de minister.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

03 Question de Nabil Boukili à Annelies Verlinden (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "Le couvre-feu" (55014286C)

03 Vraag van Nabil Boukili aan Annelies Verlinden (Binnenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen) over "De avondklok" (55014286C)

03.01 **Nabil Boukili** (PVDA-PTB): *Monsieur le président, madame la ministre, le gouvernement justifie le couvre-feu en indiquant que l'application de l'interdiction de se réunir la nuit est difficile. Pourtant, un certain nombre d'universitaires se sont déjà adressés à la Cour constitutionnelle contre cette mesure parce qu'ils estiment qu'elle est disproportionnée. Aux Pays-Bas, un tribunal a déjà jugé qu'une mesure similaire n'était pas proportionnée. Il n'y a en effet, a priori, aucune différence entre un rassemblement de jour et un rassemblement de nuit. Il semble donc possible de répondre à la nécessité épidémiologique par des mesures moins intrusives.*

De plus, nous constatons que les chiffres du virus vont dans la bonne direction. En outre, le nombre de lockdown parties pendant la période de fin d'année est resté très limité. On peut peut-être se demander si cette mesure n'est pas basée sur une certaine méfiance envers la population, plutôt que sur une nécessité épidémiologique.

On sait que, très majoritairement, la population respecte les mesures. Mais les gens comprennent de moins en moins l'intérêt du couvre-feu. Voilà un an que les gens subissent des restrictions à leurs droits, et on ne voit toujours pas le bout du tunnel. Il est temps de changer de politique et d'impliquer la population dans le choix des mesures sanitaires.

Pensez-vous que la mesure soit encore justifiable, compte tenu de la diminution des chiffres? Que pensez-vous de la critique selon laquelle la mesure est disproportionnée parce qu'une interdiction de rassemblement est déjà en place? Si le couvre-feu est censé conduire à une application plus efficace, ne serait-il pas préférable de se concentrer sur ce point plutôt que d'enfermer préventivement tout le monde chez lui? Quel est le risque causé par une personne qui rentre chez elle en voiture à 00h30 ou d'une personne qui promène son chien à cette heure?

03.02 **Annelies Verlinden**, ministre: Cher collègue, je suis bien consciente du fait que l'interdiction de se trouver sur la voie publique entre minuit et 05 h 00 du matin telle que prévue par l'article 14 de l'arrêté ministériel du 28 octobre 2020 est une mesure drastique qui limite d'une manière non négligeable les droits et libertés de nos concitoyens. Comme l'a rappelé le premier ministre lors de la conférence de presse du 5 février, il est certain que nous ne garderons pas ces mesures contraignantes un jour de trop.

Nous devons toutefois reconnaître que cette mesure a fait ses preuves depuis le début de la pandémie, que ce soit dans notre pays ou à l'étranger, et qu'elle nous a permis d'aplanir la courbe des contaminations sans devoir passer à un confinement total tel que nous l'avons connu au mois de mars 2020.

Nous devons également reconnaître que si les chiffres des contaminations et des hospitalisations sont meilleurs que ceux du mois d'octobre, la situation épidémiologique de notre pays est particulièrement délicate en ce moment, comme l'a également expliqué le premier ministre lors de la conférence de presse tenue le vendredi 26 février dernier.

À ce sujet, il convient de noter que les mesures que nous prenons ne doivent pas être étudiées de manière séparée mais doivent être comprises comme un ensemble cohérent dans lequel des mesures différentes se renforcent les unes les autres.

Au vu de la situation épidémiologique que nous connaissons, il est toujours nécessaire de lutter efficacement contre les rassemblements illégaux. L'interdiction de se trouver sur la voie publique entre minuit et 05 h 00 du matin participe de manière efficace à cette lutte, notamment par le fait de décourager les gens à se rendre à des rassemblements illégaux en soirée.

Il est évident que certaines conséquences d'une telle interdiction peuvent, d'un point de vue individuel, paraître éloignées de l'objectif sanitaire poursuivi. Il incombe toutefois à chacun d'appliquer la règle de façon individuelle pour que celle-ci soit respectée de manière globale et soit la plus efficace possible.

Les exemples que vous donnez ne sont pas déraisonnables et font bien évidemment partie de la difficile équation à résoudre entre la nécessité de prendre des mesures sanitaires strictes et le maintien des libertés

individuelles.

Toutes les mesures sont régulièrement évaluées sur la base des données épidémiologiques et feront l'objet d'une discussion en Comité de concertation ce vendredi 5 mars.

03.03 Nabil Boukili (PVDA-PTB): Madame la ministre, je vous remercie de votre réponse.

La question du couvre-feu me laisse perplexe. On ne peut pas déterminer, ou on se pose la question en tout cas de l'efficacité du couvre-feu. Vous l'avez dit vous-même, l'efficacité est jugée de manière globale par rapport à l'ensemble des mesures, mais pas des mesures particulières. Le couvre-feu est une atteinte assez importante aux libertés individuelles. On n'a pas d'évaluation assez claire sur l'efficacité de ce couvre-feu. Je prends l'exemple de la Flandre, où le couvre-feu est à minuit alors qu'il est à 22 heures à Bruxelles et en Wallonie. La différence en termes d'augmentation des contaminations n'est pas sensible. Qu'est-ce qui justifie cette incohérence? Cela pose question sur l'efficacité même du couvre-feu par rapport à d'autres mesures.

Une mesure telle que le couvre-feu, qui porte atteinte aux libertés individuelles, doit être évaluée de manière sérieuse pour juger de la pertinence de continuer dans ce sens ou pas. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

04 Question de Nabil Boukili à Annelies Verlinden (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "L'excès de zèle dans l'application des mesures corona" (55014298C)

04 Vraag van Nabil Boukili aan Annelies Verlinden (Binnenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen) over "De doorgeschoten handhaving van de coronamaatregelen" (55014298C)

04.01 Nabil Boukili (PVDA-PTB): Madame la ministre, un boulanger de Zulte a été condamné à une amende de pas moins de 750 euros pour violation de l'interdiction de vendre de l'alcool après 20 h 00. Devant sa boulangerie, il y a un distributeur de boissons contenant quelques canettes de bière. Il était au courant de l'arrêté ministériel en question, mais prétend avoir simplement oublié les canettes de bière dans son distributeur automatique. Lors d'un contrôle à 20 h 10, il a été sanctionné. Il affirme lui-même qu'un avertissement aurait suffi, car il ne s'agissait pas d'une infraction malveillante. Il s'est conformé au rapport initial, mais lorsqu'il a découvert le montant de l'amende trois mois plus tard, il a pensé qu'il était extrêmement exagéré. Il a donc engagé les services d'un avocat. Pensez-vous que la police a agi correctement dans cette affaire? Ne pensez-vous pas qu'un avertissement aurait eu le même résultat?

Si vous estimez qu'il s'agit d'un excès de zèle, enverrez-vous une circulaire pour éviter ce genre d'excès? Allez-vous demander à la police de favoriser plus souvent le dialogue et de travailler davantage avec des avertissements lorsqu'on peut raisonnablement supposer que l'auteur de l'infraction n'était pas mal intentionné?

L'homme affirme n'avoir été informé du montant de l'amende que trois mois après les faits. Toutefois, le délai de contestation du rapport officiel n'est que de deux semaines. Cependant, c'est surtout le montant élevé de l'amende qui a contrarié l'homme. Comment se fait-il que l'amende soit arrivée si tard dans sa boîte aux lettres?

Voyez-vous un parallèle avec les rapports précédents sur les jeunes de 14 ans qui ont passé une nuit en prison? Pensez-vous qu'il y ait un problème structurel d'application trop zélée et déraisonnable des règles relatives aux virus? Que pensez-vous du montant de cette amende, soit 750 euros, qui est très élevé? Je vous remercie.

04.02 Annelies Verlinden, ministre: Cher collègue Boukili, le directeur opérationnel de la police intégrée recommande une intervention raisonnée lors du contrôle des mesures covid. Il n'est ni possible ni indiqué de me prononcer sur une intervention en particulier dont les circonstances précises ne sont pas connues. Le directeur opérationnel prévoit en effet une intervention raisonnée, mais les infractions covid ne nécessitent pas d'élément moral – précision nécessaire puisque vous indiquez que l'auteur n'était pas mal intentionné.

Comme pour toute autre infraction pénale, le contrevenant dispose des voies de recours prévues par la loi. Par conséquent, le boulanger peut introduire un recours. Je ne puis, bien évidemment, me prononcer sur le

délai de transmission, qui ressortit à la police fédérale et locale ou encore au parquet.

Enfin, le montant de l'amende n'est pas établi par la police, mais par le Collège des procureurs généraux en fonction des dispositions de l'arrêté ministériel covid.

04.03 Nabil Boukili (PVDA-PTB): Madame la ministre, je vous remercie de votre réponse.

Je tiens seulement à rappeler que le montant – en l'occurrence ici de 750 euros – sanctionnant une initiative qui ne constitue pas une infraction volontaire doit tenir compte de l'aspect humain, et non s'appuyer seulement sur l'angle répressif.

Par ailleurs, peut-on faciliter l'adhésion de ces personnes, quand on voit un président de parti déclarer ne pas respecter les consignes, sans être sanctionné lui-même? C'est du poids deux mesures, puisque le monsieur dont je vous parle a été sanctionné d'une amende de 750 euros.

Comme vous indiquez que les policiers agissent raisonnablement, ne faudrait-il pas alors apporter une précision à cet égard? Des visites domiciliaires ont en effet révélé des excès de zèle dans l'application des mesures. Dès lors, il conviendrait de mieux en déterminer le caractère raisonnable, de façon à favoriser le dialogue avec les citoyens pour garantir leur adhésion, au lieu d'encourager la répression.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

05 Question de Philippe Pivin à Annelies Verlinden (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "Les services de police en Région bruxelloise et les Bruxellois au sein de la police locale" (55014471C)

05 Vraag van Philippe Pivin aan Annelies Verlinden (Binnenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen) over "De politiediensten in het Brussels Gewest en het aantal Brusselaars bij de lokale politie" (55014471C)

05.01 Philippe Pivin (MR): Monsieur le président, madame la ministre, vous avez indiqué vouloir suivre l'évolution de l'organisation des services de police bruxellois. Alors que je vous interrogeais sur cette thématique, vous m'aviez d'ailleurs répondu vouloir accompagner la Région bruxelloise dans ses actions pour améliorer la sécurité dans notre capitale.

Voici dix ans, un constat était réalisé, sur la base de données statistiques, concernant le nombre de policiers bruxellois au sein des six zones de police bruxelloises. On sait en effet l'importance de cette proximité, de ce "vécu" pour les forces de l'ordre lorsqu'il s'agit d'effectuer un travail d'inspecteur de quartier ou tout simplement des interventions ou des patrouilles. La connaissance historique du quartier et de sa sociologie est un plus – c'est indéniable – tant pour le relationnel humain que pour le calibrage des mesures de sécurité qui sont nécessaires.

Le constat dressé à l'époque était particulièrement mauvais car on avait démontré que, dans la seule phase de sélection, seuls 8 % des candidats policiers étaient bruxellois. En outre, 25 % du personnel de la police travaillait sur le territoire bruxellois. C'est un élément qu'il faut gérer au sein des services pour la Région. En effet, aujourd'hui, le constat fait voici dix ans reste très interpellant. Je ne vous apprendrai certainement pas qu'actuellement, au sein des six zones de police bruxelloises, seul un policier sur quatre, voire sur cinq en certaines zones, est bruxellois

Par ailleurs, la formation aux métiers de la sécurité et de la prévention de l'enseignement secondaire, dans le cadre d'une "7^e année" était très peu valorisée. À l'époque, j'avais à cet égard pu participer à un rapport adressé au premier ministre. Mais, à nouveau, la question se pose. Est-ce beaucoup mieux aujourd'hui? Cette situation reste d'actualité et il est grand temps de prendre cette problématique à bras-le-corps.

Madame la ministre, quel suivi comptez-vous mettre en place de façon transversale aux côtés de la Région bruxelloise dans le cadre de ses compétences en matière de sécurité? Une méthodologie de collaboration est-elle en place? Quelles initiatives comptez-vous mettre en œuvre cette année pour améliorer spécifiquement la situation du recrutement de candidats policiers bruxellois voulant intégrer les six zones de police bruxelloises?

Vous avez indiqué dans votre note de politique générale vouloir valoriser la 7^e année des métiers de la

sécurité. Concrètement, comment comptez-vous agir à ce niveau, et ce, en partenariat avec les Communautés? Jugez-vous utile de renforcer l'ERIP, notre école régionale de police? Ne jugez-vous pas intéressant, vu le statut spécifique de Bruxelles, d'apporter un soutien supplémentaire logistique, humain, technique ou promotionnel à cette école de police?

De **voorzitter**: Wij proberen ons toch een beetje aan de spreektijd van twee minuten per vraag te houden. Nu zijn wij daar ruimschoots voorbij.

05.02 Annelies Verlinden, ministre: Monsieur le président, cher collègue Pivin, tout d'abord, je voudrais souligner que les compétences de la Région en matière de sécurité et celles de la police fédérale et des zones locales sont très différentes. Ma réponse se base principalement sur la compétence de la police fédérale en appui de la police locale dans le domaine du recrutement et de la sélection.

Je peux vous assurer que les faits auxquels vous réferez m'inquiètent autant que vous. Il est important que la police reflète la diversité de la société qu'elle sert. En plus, il appert que les Bruxellois néerlandophones ne s'orientent pas vers les services de police. Les constats sont là et je me suis engagée à faire des efforts pour remédier à cette problématique.

Dans ma déclaration de politique, je ne me suis pas seulement engagée à augmenter annuellement le recrutement à 1 600 pour le cadre de base. J'ai également insisté sur l'importance de la diversité dans la police même. À cette fin, le service de recrutement de la police fédérale a développé une campagne sur mesure. Cette approche vise à diversifier selon la Région et selon les groupes cibles afin de stimuler les jeunes à poser leur candidature. La campagne se concrétise avec beaucoup de partenaires ancrés dans la Région ou le domaine spécifique comme les réseaux de l'éducation.

La campagne utilise et utilisera de nombreux canaux différents. Je peux vous assurer que la police fédérale a bien entendu ma demande et qu'elle a établi beaucoup de nouveaux partenariats dans la Région bruxelloise et particulièrement avec Brusafe qui est un partenaire naturel. Un partenariat parmi tous les autres se fait avec l'enseignement régulier qui organise depuis des années, la 7^e année sécurité. Les évaluations de cette offre en matière d'éducation ont été faites en collaboration avec la police fédérale. Il est vrai que le passage de diplôme de cette 7^e année vers l'engagement à la police ne se fait pas en grand nombre. L'enseignement régulier a bien entendu la demande des métiers de sécurité de pouvoir recruter les intéressés plus tôt dans leur carrière scolaire. Pour cette raison, un conseil d'orientation métiers de défense et de sécurité a été élaboré pour les jeunes entre quinze et dix-huit ans. Le détail de ce programme est en développement par les deux Communautés.

Je suis très heureuse de cette initiative qui nous aidera à recruter plus de candidats plus tôt dans leur carrière scolaire. Ainsi nous espérons que les intéressés pourront être mieux préparés. La 7^e année sécurité a sa propre raison d'être et continuera d'exister, selon nos informations. La police n'est qu'un partenaire client comme la Défense ou les pompiers.

Concernant l'ERIP, je dois vous renvoyer à ce que j'ai déjà dit. L'école dépend de Brusafe selon les compétences attribuées par la Région. La police fédérale se concerte avec l'ERIP comme elle le fait avec chaque école provinciale.

Il est clair que je m'engage à appuyer les écoles quand je le peux.

05.03 Philippe Pivin (MR): Madame la ministre, je vous remercie pour vos réponses aux multiples préoccupations que j'ai exprimées.

Personnellement, je suis très sensible au renforcement de toutes les initiatives qui peuvent amener à un plus grand succès de cette 7^e année dont j'ai assisté à la mise en place. Je crois beaucoup à cette piste pour renforcer la présence bruxelloise. Je tiens ces propos non par chauvinisme, mais parce qu'il s'agit, selon moi, d'une manière de favoriser le renforcement de la sécurité à Bruxelles.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

06 Vraag van Bert Moyaers aan Annelies Verlinden (Binnenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen) over "Acties om de relatie tussen jongeren en politie te verbeteren" (55014501C)

06 Question de Bert Moyaers à Annelies Verlinden (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "Les actions destinées à améliorer la relation entre la police et les jeunes" (55014501C)

06.01 Bert Moyaers (sp.a): Mevrouw de minister, in een antwoord op mijn vraag van enkele weken geleden om het vertrouwen van jongeren in de politie te herstellen, had u het over de ontmoeting van de Brusselse burgemeester met de Vlaamse kinderrechtencommissaris, samen met vier jongeren en hun ouders en stelde u een nieuwe ontmoeting een maand later in het vooruitzicht om de acties ter verbetering van de relatie tussen jongeren en politie te evalueren. U had ook overleg gehad met de kinderrechtencommissaris over haar advies hoe de politie moet omgaan met jongeren en wees erop dat zij samen met haar Franstalige evenknie al een waaier aan suggesties over het probleem had gedaan. Zelf verbond u er zich toe om initiatieven te nemen die het bewustzijn bij de politie zullen vergroten en die de opleiding ter zake zullen verbeteren. Op korte termijn zouden er al stappen gezet kunnen worden.

Voorts liepen er volgens u ook bottom-upprojecten die het vertrouwen en het respect tussen jongeren en de politie moeten herstellen. Sommige vonden hun oorsprong bij het middenveld, andere bij de politiezones en nog een andere bij de politieke wereld. De bedoeling is om alle initiatieven op dat vlak te steunen en de opgebouwde expertise uit te wisselen en nationaal te consolideren.

Mevrouw de minister, kunt u mij wat concreter weergeven welke acties er met de Brusselse burgemeester en de Vlaamse kinderrechtencommissaris werden gepland? Vond het evaluatiegesprek intussen plaats en wat waren de resultaten daar tot nu toe van?

Welke adviezen vloeiden er voort uit uw gesprek met de kinderrechtencommissaris over hoe de politie moet omgaan met jongeren?

U sprak zelf van een waaier van suggesties waarbij u er zich toe zou verbinden om op korte termijn stappen te kunnen zetten. Welke stappen werden er reeds gezet of welke zitten er in de pijplijn en welke timing plakt u daarop?

Tot slot, kunt u mij wat concrete voorbeelden geven van de bottom-upprojecten om het vertrouwen en het respect tussen jongeren en politie te herstellen, die uw steun verdienen en die u nationaal wenst te consolideren?

06.02 Minister **Annelies Verlinden**: Er heeft inderdaad een gesprek plaatsgevonden met de *Délegué général aux droits de l'enfant* van de Federatie Wallonië-Brussel en de burgemeester. Er werd overeengekomen niet over de inhoud van dat onderhoud te communiceren. Tijdens mijn eigen ontmoeting met de kinderrechtencommissaris van de Vlaamse Gemeenschap werden mij een aantal aanbevelingen voorgelegd uit rapporten die door deze instantie zijn opgesteld. Op basis van deze verslagen heb ik aan de federale politie gevraagd om na te gaan welke daarvan op korte en op middellange termijn kunnen worden geïntegreerd in de politionele processen waarbij minderjarigen betrokken zijn en die te evalueren in het licht van de zogenaamde kindtoets. De kinderrechtencommissaris heeft zich ertoe verbonden om met mij in dit verband een concreet voorstel te zullen uitwerken en voorleggen. We zullen dat dus zeker opvolgen.

Daarnaast bestaan er tal van initiatieven en projecten om de vertrouwensband en het respect tussen jongeren en politie te herstellen, zoals Mag da?, Zo Geflikt, Les Cadets enzovoort. Ik heb aan de vaste commissie van de lokale politie gevraagd een stand van zaken op te maken van de reeds opgestarte projecten. Op basis daarvan zullen wij samen analyseren welke projecten ook op nationaal niveau uitgerold kunnen worden. Daarnaast werd onlangs door de vzw Capital een hackathon georganiseerd die jongeren, jeugdverenigingen en Brusselse politiemensen samenbracht. De volgende stap van deze hackathon is een keuze te maken uit verschillende projecten. Als deze projecten een paar maanden lopen, moeten die ook geëvalueerd worden.

De hackathon heeft ons ook geleerd dat we de lokale besturen in Brussel nog meer moeten betrekken. Tijdens mijn bezoek aan de politiezone Brussel-Zuid vorige week heb ik dat alvast kunnen opnemen met de burgemeesters en de korpschef.

Ik werd ook spontaan gecontacteerd door verschillende organisaties met voorstellen om de relatie tussen jongeren en de politie te verbeteren. We bekijken hoe we deze initiatieven verder kunnen versterken en kunnen samenbrengen.

We zullen ook ingaan op de uitgestoken hand van Pierre Kompany om een campagne tegen racisme op te zetten. Het is de bedoeling dat die campagne gekoppeld wordt aan de campagne Respect voor en door politie en hulpverleners, een initiatief dat mee is ontstaan naar aanleiding van mijn bezoek vorig jaar aan Elsene. Ik heb toen een gesprek gehad met de politiemensen die slachtoffer waren geworden van zinloos geweld. Ook daaruit kunnen we leren om initiatieven te nemen. We zitten dus niet stil en we betrekken zowel de politie, overheden als jongerenvertegenwoordigers om tot een betere relatie en wederzijds respect te kunnen komen.

06.03 Bert Moyaers (sp.a): Mevrouw de minister, bedankt voor uw uitgebreide antwoord. Ik merk inderdaad dat u niet stilzit. U hebt hier een hele waaier voor ons ontleed. U had het ook over de Mag da?-campagne. Het toeval wil dat ik daarover dadelijk nog een vraag heb. Dus misschien kunnen wij daarop dadelijk wat dieper ingaan.

De **voorzitter**: Mijnheer Moyaers, toeval bestaat niet in deze commissie.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

07 **Samengevoegde vragen van**

- **Ortwin Depoortere aan Annelies Verlinden (Binnenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen) over "Geweld tegen politie in de wijk Versailles in Brussel" (55014512C)**

- **Julie Chanson aan Annelies Verlinden (Binnenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen) over "Het geweld in de Versailleswijk in Neder-Over-Heembeek" (55014795C)**

07 **Questions jointes de**

- **Ortwin Depoortere à Annelies Verlinden (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "Les violences à l'encontre de la police dans le quartier Versailles à Bruxelles" (55014512C)**

- **Julie Chanson à Annelies Verlinden (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "Les violences dans le quartier Versailles de Neder-Over-Heembeek" (55014795C)**

07.01 Ortwin Depoortere (VB): Mevrouw de minister, ik zal de vraag kort houden, maar wil toch even situeren waar ze vandaan komt. Drie agenten werden gewond, waarvan één ernstig – twee weken werkonbekwaam, las ik – bij problemen met jongeren in de probleemweek Versailles in het weekend van 20 en 21 februari. Wat anonieme politiebronnen daarover verklaren, is niet min. Men spreekt over bendes die absoluut geen politiecontroles meer tolereren en patrouilles uitsturen met vrouwelijke politieagenten is eigenlijk not done omdat dit meer agressie zou uitlokken.

Mevrouw de minister, zo kan het niet verder. Ik wilde u het volgende vragen. Kunnen de feiten worden geverifieerd die zich daar hebben afgespeeld? Werden verdachten opgepakt en komt er daadwerkelijk vervolging van de daders? Wat mij vooral zorgen baart is het volgende. Getuigenissen uit politiekringen stellen dat bendes in die wijk er een soort sport van maken en 'punten kunnen verdienen' door politiepatrouilles aan te vallen en politieagenten te verwonden. Is dit het geval? Welke maatregelen kan u daartegen nemen?

07.02 Julie Chanson (Ecolo-Groen): *Dimanche 21 février en fin d'après-midi, la police de la zone Bruxelles-Capitale/Ixelles est intervenue dans le quartier Versailles à Neder-over-Heembeek, pour une bagarre entre jeunes. Sur place, la police a essuyé des jets de projectiles et elle a donné des coups de matraque à certains jeunes. Le bilan de ces incidents est de trois policiers blessés.*

Ce n'est hélas pas la première fois que ce quartier est au centre d'évènements malheureux et violents. On sait en effet que dans ce quartier très populaire, les rapports avec la police sont compliqués.

Parmi les critiques adressées par les jeunes aux forces de l'ordre figurent des interventions trop violentes de policiers qui ne connaissent pas le quartier.

Au lieu de deux camps, celui des jeunes du quartier et celui de la police, qui ne se comprennent pas et qui s'affrontent au moindre différend, nous préférons évidemment davantage de rencontre, de connaissance de l'autre et de dialogue. Certes ceci est un idéal qui paraît parfois difficile à atteindre, mais nous devons nous y employer.

Madame la Ministre, mes questions sont dès lors les suivantes :

- Avez-vous plus d'informations concernant les heurts ayant eu lieu le week-end du 20 février dans le quartier Versailles ? Le calme y est-il revenu ?

- Quelles solutions à plus long terme prévoyez-vous de mettre en place afin d'éviter que ces événements ne se reproduisent et que la violence diminue dans le quartier ?

- Quelle proportion des policiers intervenant dans ce quartier travaillent dans cette zone depuis longtemps ? Y a-t-il eu récemment un turnover particulièrement important, ou une arrivée de nouvelles recrues avec lesquelles le contact serait plus difficile ?

- Il est important que les jeunes de ces quartiers puissent également se reconnaître dans leur police et s'identifier à elle. Dans quelle mesure la diversité des forces de police est-elle donc prise en compte dans le recrutement des nouveaux effectifs et dans leur affectation géographique ?

07.03 Minister **Annelies Verlinden**: Mijnheer de voorzitter, mevrouw Depoortere, mevrouw Chanson, het incident waarnaar u verwijst vond plaats op 21 februari om 17.17 uur in de wijk die bekendstaat als de Versailleswijk in Neder-Over-Heembeek. De lokale politie Brussel-Elsene kwam daar tegenover een vijandige groep jongeren te staan.

Oorspronkelijk werden patrouilles ter plaatse gestuurd in het kader van een melding van een vechtpartij. Volgens de informatie bevonden zich meerdere jongeren in het park, gewapend met stokken en messen, die een andere groep jongeren belaagden. Er werden drie aanhoudingen verricht. Tijdens de interventie werden de politiemensen en -voertuigen bekogeld met diverse voorwerpen, zoals flessen en stenen. De rust in de wijk kon na de interventie worden hersteld.

Drie politiemensen raakten helaas gewond, twee mannen en een vrouw, en een dienstvoertuig raakte beschadigd. Politie-interventies in deze context zijn steeds delicaat. Politiemensen moeten in dit geval individueel en geen collectief gedrag aanpakken. Een constructieve dialoog met de politie of de bestuurlijke overheid is meestal de beste aanpak om dit soort ongeregeldeheden te kunnen beëindigen.

De samenstelling van de politieploegen is grotendeels de vrucht van het toeval. Meestal zijn de ploegen gemengd. Momenteel telt het operationeel kader van de politiezone 515 vrouwelijke leden, 22,78 % van het operationeel kader. Zij worden zonder onderscheid ingezet voor alle opdrachten. Het is dus onjuist te stellen dat vrouwelijke collega's niet in deze wijk zouden patrouilleren.

De politiezone Brussel-Elsene pakt dit fenomeen grondig aan met een opvolging op verschillende niveaus. In de eerste plaats gebeurt dit op het niveau van de gerechtelijke politie, door in te zetten op opheldering van de criminele feiten. Verder gebeurt dit ook op niveau van de bestuurlijke politie, door in te zetten op nabijheidspolitie en een geruststellende zichtbare aanwezigheid door patrouilles met honden of op de fiets. Ten slotte gebeurt het ook met een gemeenschapsgerichte aanpak, die gericht is op de verbetering van de relatie met alle partners, om te komen tot een vreedzaam samenlevingsmodel en een dialoog tussen jongeren en de bestuurlijke overheden. Op het vlak van dialoog hecht de politie ook veel belang aan een preventieve aanpak, in samenwerking met straathoekwerkers en preventiediensten.

Madame Chanson, au niveau des solutions à plus long terme, afin d'éviter que de tels événements ne se reproduisent et de faire en sorte que la violence diminue dans ce quartier, la zone de police locale Bruxelles CAPITALE Ixelles travaille à plusieurs niveaux, comme je viens de l'expliquer.

En matière d'effectifs, ce quartier dispose de sa propre direction de Proximité et d'Intervention et bénéficie d'un très bon pourcentage de fidélisation. Sur les 88 policiers qui y sont affectés, plus de 80 % le sont depuis plus de 33 ans. Sachez également que 68 policiers sont affectés au service d'intervention Police Secours et 20 travaillent au service Proximité en tant qu'agents de quartier.

Enfin, tant la zone de police que la DPI du quartier veillent tout particulièrement à avoir cette diversité au sein de leurs effectifs, ce notamment via le recrutement.

07.04 **Ortwin Depoortere** (VB): Mevrouw de minister, ik dank u voor het antwoord, maar ik heb nog enkele opmerkingen. Het gaat om een Brusselse wijk waar de problemen niet van gisteren dateren, er werden zelfs in 2015 al problemen gesignaleerd. We moeten het geweer dus van schouder veranderen. Ik ben niet tegen

dialogue en ik snap dat preventie kan bijdragen tot een betere sfeer, maar op een bepaald moment is de emmer van de politiediensten vol.

Ik heb de indruk dat men een sfeer wil scheppen waarin de politiediensten systematisch als racistisch, discriminatoire of buitensporig gewelddadig gecatalogeerd worden. Dat heeft als gevolg dat de politie loslopend wild is geworden en dat de daders zich kunnen voorspiegelen slachtoffers te zijn. Ik meen dat de slinger dringend terug de andere kant uit moet, we moeten ervoor zorgen dat de politie opnieuw haar werk kan doen zonder zich elke keer te moeten verantwoorden. Er bestaan in ons land immers wel degelijk al talloze tucht- en controleorganen voor de politiediensten. We moeten het evenwicht bewaren en de politie steunen in haar werk.

07.05 Julie Chanson (Ecolo-Groen): Madame la ministre, nous vous avons pu vous entendre sur le rétablissement d'une certaine confiance entre la police et les jeunes. Les faits dommageables qui se sont produits ont sans doute eu lieu à d'autres moments et dans d'autres quartiers. Ceci montre l'importance du travail à accomplir car certains jeunes n'ont plus confiance en la police ou en ont peur. Les relations avec la police dans certains quartiers sont très compliquées. Il faut donc rétablir un vrai rôle d'agent de quartier, une vraie police de proximité dans des quartiers plus compliqués. Je ne dis pas qu'il faut envoyer des dizaines de policiers, au risque d'attiser les tensions.

Selon certains responsables syndicaux, la part de travail administratif est bien plus importante que celle sur le terrain. Nous devons donc travailler pour rétablir une vraie profession de police de proximité et pour valoriser un vrai statut d'agent de quartier.

Un agent de quartier efficace pourrait notamment rétablir la confiance avec les jeunes, mais à condition qu'il n'intervienne pas quelques jours plus tard dans une mission de répression, cela n'aurait pas de sens. Il faut que l'agent de quartier ait un vrai rôle social, un rôle de dialogue, et qu'il prenne le temps de tisser des liens forts avec les jeunes et les structures qui existent dans les quartiers.

Madame la ministre, je sais que vous êtes consciente de la situation et j'espère que nous pourrions trouver des solutions ensemble pour revaloriser le rôle de la police de proximité.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

08 Questions jointes de

- **Caroline Taquin à Annelies Verlinden (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "Le recrutement policier et les subventions fédérales octroyées aux académies de police" (55014517C)**

- **Julie Chanson à Annelies Verlinden (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "Les subventions accordées aux académies de police" (55014790C)**

- **Daniel Senesael à Annelies Verlinden (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "Les formations policières en période de covid" (55014794C)**

08 Samengevoegde vragen van

- **Caroline Taquin aan Annelies Verlinden (Binnenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen) over "De rekrutering bij de politie en de federale subsidies voor de politiescholen" (55014517C)**

- **Julie Chanson aan Annelies Verlinden (Binnenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen) over "De aan de politiescholen toegekende subsidies" (55014790C)**

- **Daniel Senesael aan Annelies Verlinden (Binnenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen) over "De politieopleidingen in de coronaperiode" (55014794C)**

08.01 Caroline Taquin (MR): Madame la ministre, l'accord de gouvernement a fixé un objectif extrêmement ambitieux pour le recrutement des policiers. Nous avons échangé à ce sujet lors de votre exposé d'orientation politique. Il est évident que cela pourra impliquer un travail supplémentaire au sein des académies de police. Par conséquent, je souhaiterais savoir quels sont les objectifs que vous vous fixez pour soutenir et garantir les capacités d'accueil et d'apprentissage des académies.

Par ailleurs, nous avons passé les deux premiers mois de l'année, et j'aimerais savoir où nous en sommes dans le recrutement des 1 600 nouveaux policiers. Pourriez-vous dès lors répondre aux questions suivantes?

Quels services seront-ils chargés d'effectuer les procédures de sélection et de formation des nouvelles

recrues prévues en 2021? Un état de la situation logistique et du cadre du personnel au sein des académies a-t-il été réalisé récemment? Une concertation est-elle en cours entre vos services et les directions des académies? Quelles mesures ont-elles été décidées dans ce cadre afin d'assurer un renforcement et une adaptation de leurs services, en vue d'atteindre l'objectif de recrutement de 1 600 policiers par an? Où en est-on dans la sélection et l'engagement de ces nouvelles recrues en ce mois de mars et quelles sont les prévisions pour les mois à venir? Quelle est précisément la tendance budgétaire des subventions fédérales octroyées aux académies? Clairement, est-il exact que la dotation fédérale baissera en 2021? Par ailleurs, quel pourcentage des dotations de fonctionnement des académies du pays représente cet apport fédéral?

J'ai une dernière question plus pratique concernant mon job de bourgmestre. Je vous laisse le soin d'y répondre ou pas. Le couvre-feu est fixé à minuit aujourd'hui en Wallonie. Je suis sollicitée par l'horeca concernant le *take away* et les livraisons, qui sont toujours fixées à 22 h 00 ou à 20 h 00 s'il y a des boissons alcoolisées. Si vous voulez bien me répondre ou en tout cas en tenir compte pour le prochain arrêté que vous prendrez, vous léveriez une incompréhension sur le fait que l'heure pour le *take away* et les livraisons n'est pas calquée sur celle du couvre-feu. Je vous remercie.

Le **président**: Madame Taquin, votre dernière question est tout à fait nouvelle!

08.02 **Caroline Taquin** (MR): Je le sais, mais cela peut me servir dans mon travail de bourgmestre, parce qu'il n'est pas facile d'avoir les réponses, d'autant qu'elles arrivent après la date de mise en application. Cela peut certainement aussi aider d'autres bourgmestres du pays.

Le **président**: Vous saisissez chaque occasion... mais vous avez raison!

08.03 **Julie Chanson** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, madame la ministre, nous avons pu échanger à différentes reprises lors de précédentes commissions sur le recrutement et la formation de nos policiers, au vu des différentes mesures que vous avez prises.

Ici, je m'intéresse plus particulièrement aux académies de police qui vont être en première ligne des mesures prises dans le cadre du recrutement de 1 600 policiers. Le nombre de policiers recrutés va considérablement augmenter dans les semaines à venir.

Madame la ministre, actuellement, que représente la dotation fédérale accordée aux académies de police? Entendez-vous la faire évoluer, étant donné le recrutement que l'on connaît et le nombre d'aspirants vers lequel nous aimerions tendre?

Enfin, avez-vous eu des contacts avec les directions des académies de notre pays à ce sujet? Celles-ci prévoient-elles d'élargir leur cadre de personnel administratif et enseignant? Il faudra en effet pouvoir répondre structurellement aux besoins dans le cadre de l'augmentation du nombre de recrues. Je vous remercie.

08.04 **Daniel Senesael** (PS): Madame la ministre, il nous est parvenu que les formations délivrées dans les écoles de police belges l'étaient principalement via vidéoconférence depuis de nombreux mois. Si elles comprennent de nombreux aspects théoriques pouvant être transmis par le truchement d'un écran, il reste néanmoins que d'autres aspects ne semblent pas pouvoir faire l'économie d'un contact entre formateurs et aspirants, pas plus qu'entre ces derniers - ne serait-ce qu'en ce qui concerne la maîtrise de compétences physiques comme les techniques de self-défense.

Madame la ministre, pouvons-nous connaître l'impact des mesures de lutte contre la propagation du virus sur le bon déroulement des formations policières? Certaines difficultés dues aux conditions actuelles ont-elles été constatées? Le cas échéant, des solutions ont-elles été ou sont-elles envisagées? Enfin, devant l'éventuelle impossibilité de réalisation de certains modules de formation, des reports ont-ils été ou sont-ils envisagés?

08.05 **Annelies Verlinden**, ministre: Chers collègues, le Service recrutement et sélection de la police fédérale est chargé des procédures de sélection des recrues prévues pour cette année. Celles-ci seront réparties au mieux entre les différentes écoles de police afin d'y suivre leur formation.

Aux fins d'atteindre l'objectif d'un recrutement de 1 600 effectifs, une concertation se déroule de manière permanente entre les écoles de police et la direction du personnel de la police fédérale. Pour remplir cet

engagement, le recrutement de 63 membres du personnel – tant civil que policier – se poursuit. Ces derniers seront répartis entre les écoles provinciales, ainsi que dans le Service recrutement et sélection. Le matériel logistique nécessaire au fonctionnement de ces nouveaux collaborateurs est prévu et sera mis à leur disposition au fur et à mesure de leur arrivée.

La subvention fédérale programmée cette année pour les écoles provinciales restera au moins au même niveau qu'en 2020 et sera normalement complétée par les crédits nécessaires issus de l'enveloppe de 50 millions d'euros qui a été allouée complémentirement à la police fédérale pour 2021.

Monsieur Senesael, en tant que secteur essentiel, il a toujours été primordial que les services de police continuent à assurer leurs missions et à ce que les formations continuent à se dérouler dans les meilleures conditions. Dès lors, tout a été mis en œuvre pour que l'impact de la crise sanitaire sur les formations policières soit le plus limité possible tout en respectant – cela va de soi – les mesures d'hygiène et de sécurité. Les formations se déroulent donc principalement à distance. Après un petit effort d'adaptation pour les formateurs et les aspirants policiers, il a pu être constaté que cette méthode ne suscitait pas de difficulté particulière pour les modules théoriques. Des examens identiques à ceux des promotions précédentes ont par ailleurs permis d'évaluer l'acquisition des compétences théoriques.

Comme vous l'indiquez très justement, certains volets de la formation policière nécessitent une présence physique. Ceux-ci ont donc lieu en présentiel pour autant que le respect des mesures sanitaires le permette. À défaut, des reports sont organisés pour garantir tant la sécurité sanitaire des participants que les standards de qualité des formations au sein de la police intégrée.

08.06 **Caroline Taquin** (MR): Madame la ministre, je vous remercie pour vos réponses. S'agissant des *take away*, je ne doute pas que vous y serez attentive pour le prochain arrêté ministériel.

08.07 **Julie Chanson** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, je vous remercie pour vos réponses, dont je suis satisfaite.

08.08 **Daniel Senesael** (PS): Madame la ministre, je vous remercie pour vos réponses, qui prouvent votre investissement et votre intérêt en matière de formation.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

09 **Vraag van Bert Moyaers aan Annelies Verlinden (Binnenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen) over "De Mag da?-campagne van de politie Antwerpen" (55014576C)**

09 **Question de Bert Moyaers à Annelies Verlinden (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "La campagne "Mag da?" menée par la police d'Anvers" (55014576C)**

09.01 **Bert Moyaers** (sp.a): Mevrouw de minister, op 7 januari 2019 lanceerde de politiezone Antwerpen de website www.magdapolitie.be. Op die website vinden jongeren antwoorden op hun vragen over rechten en plichten. Voor de campagne werkt de politie samen met een adviesbureau, interne experts en lokale jeugdwerkorganisaties.

Met de Mag da?-campagne voor jongeren wil de politiezone Antwerpen bijvoorbeeld meer info geven over de rechten en plichten van de politie en van de jongeren. Over de rechten en plichten van de burgers op het vlak van veiligheid is immers weinig bekend.

Men ging op onderzoek bij de jongeren en probeerde op de meest gestelde vragen antwoorden te formuleren, die juridisch correct maar tegelijkertijd ook eenvoudig te begrijpen zijn.

De campagne werd vooral via Instagram en Facebook verspreid. Met het initiatief wil de politie misverstanden tussen politiemensen en jongeren vermijden en het wederzijds begrip vergroten.

Mevrouw de minister, ten eerste, de campagne werd zowat twee jaar geleden gelanceerd. Wat waren de bevindingen? Werd reeds een evaluatie gemaakt?

Ten tweede, kan de politie Antwerpen zich een beeld vormen van de manier waarop jongeren met de campagne effectief worden bereikt? Wordt nu, twee jaar na de lancering, daar door de politie nog heel actief

meegewerkt?

Ten derde, zijn er ook andere zones die de campagne als een *good practice* aanschouwden en ze hebben uitgerold?

Ten slotte, wilt u er zich toe verbinden het instrument van de campagne aan andere zones aan te reiken met het oog op een betere omgang met jongeren? Zeker in studentensteden lijkt mij dat niet onbelangrijk. Het thema is de voorbije dagen ook brandend actueel in Gent en in Leuven.

09.02 Minister **Annelies Verlinden**: Mijnheer Moyaers, in januari 2019 werd inderdaad de Mag da?-campagne gelanceerd als een onlinecampagne op maat van jongeren over hun rechten en plichten in verband met de politie. De magdapolitiewebsite bevat tien veelvoorkomende vragen van jongeren over politie en laat ook toe om bijkomende vragen te stellen. In 2019 ontving de politiezone Antwerpen 209 bijkomende vragen via de website. Daarnaast zijn er 15 interne workshops voor medewerkers en externe workshops voor jongerenwerking en andere partners gegeven. In 2020 ontving de politiezone 68 vragen.

Eind 2019 stelde de politiezone vast dat er meer ingezet kon worden op bijkomende onlinepromotie via sociale media. Dat was dan ook het opzet voor 2020. Van die bijkomende promotie is echter afgeweken vanwege de COVID-19-pandemie. De snelveranderende situatie en maatregelen vroegen enerzijds om prioriteit te leggen op rechtstreekse contacten met de jeugdwerkingen om de geldende maatregelen toe te lichten en samenwerkingsafspraken te maken. Daarnaast werd besloten om de Mag da?-campagne als jongerenkanaal niet actief te promoten tijdens de coronaperiode om te vermijden dat die een bijkomend informatiekanaal betreffende corona zou worden, wat niet werkzaam zou zijn en mogelijk voor verwarring zorgt, gelet op de soms snelveranderende info omtrent coronahandhaving door de politie.

Wel werd er nog actief verwezen naar de Mag da?-campagne. Het opzet is om de promotie opnieuw op gang te trekken, zodra de coronaperiode stabiliseert. Ook in het kader van de inburgeringscursus worden de Mag da?-vragen gebruikt om op een laagdrempelige manier informatie te geven aan nieuwkomers in de stad Antwerpen.

Ik heb geen weet van een benchmark naar andere zones. In 2019 werd het project beschreven in een artikel in *Cahiers Politiestudies*. Uiteraard kunnen geïnteresseerde zones contact opnemen met de politiezone Antwerpen om de nodige informatie te verkrijgen. Er werd trouwens ook al vastgesteld dat jongeren van buiten de stad Antwerpen, dus van andere steden en gemeenten, Mag da?-vragen aan de politiezone Antwerpen stelden.

09.03 **Bert Moyaers** (sp.a): Mevrouw de minister, u hebt op bijna al mijn vragen een zeer duidelijk antwoord gegeven, waarvoor dank. Ik denk dat het in coronatijden niet zo evident is om de Mag da?-campagne verder uit te rollen, maar het is toch zeker de moeite om de voortzetting van dat initiatief nader te bekijken, eens we de pandemie onder controle hebben.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

De **voorzitter**: De twee vragen nr. 55014597C en nr. 55014598C van de heer Dallemagne zijn omgezet in schriftelijke vragen.

10 Questions jointes de

- Philippe Pivin à Annelies Verlinden (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "Les propos tenus par des représentants de la Ligue des droits humains et le site policewatch.be" (55014777C)

- Philippe Pivin à Vincent Van Quickenborne (VPM Justice et Mer du Nord) sur "Les propos tenus par des représentants de la Ligue des droits humains et le site policewatch.be" (55014779C)

10 Samengevoegde vragen van

- Philippe Pivin aan Annelies Verlinden (Binnenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen) over "De uitlatingen van vertegenwoordigers v.d. Ligue des droits humains en de website policewatch.be" (55014777C)

- Philippe Pivin aan Vincent Van Quickenborne (VEM Justitie en Noordzee) over "De uitlatingen van vertegenwoordigers v.d. Ligue des droits humains en de website policewatch.be" (55014779C)

10.01 Philippe Pivin (MR): Monsieur le président, avant tout, je n'ai pas très bien compris la raison du renvoi dans cette commission de la question que j'avais adressée au ministre de la Justice et qui est très semblable, pour ne pas dire identique. Je ne vais évidemment pas poser deux fois la question dans les mêmes termes. Mme la ministre aurait-elle une explication?

10.02 Annelies Verlinden, ministre: Monsieur Pivin, je n'ai pas d'information à ce sujet.

10.03 Philippe Pivin (MR): C'est, semblerait-il, une erreur d'aiguillage. Peu importe, j'aborderai donc le fond directement et je suis certain que Mme la ministre aura des réponses à me fournir

Monsieur le président, madame la ministre, vous aurez peut-être pu lire, dans un article de presse du 11 février 2021, les propos de la coordinatrice de Police Watch disant: "Il y a un esprit de corps très fort au sein de la police. Raison pour laquelle nous ne conseillons pas de déposer plainte dans un commissariat" ou encore "Attention! Le parquet a souvent tendance à vouloir protéger sa police et à croire davantage la parole du policier assermenté que le citoyen."

Ces propos m'ont interpellé. J'ai donc visité le site internet PoliceWatch.be de la Ligue des droits humains et j'y ai trouvé, j'avoue, des propos troublants, dangereux, méprisants parfois, en tout cas moteurs de tensions sociales et qui attisent certainement des mouvements non seulement anti-policiers mais qui sont aussi discriminatoires pour nos services de santé.

Plus concrètement, à la lecture de rapports tous – c'est important! – estampillés d'un soutien officiel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous pouvons aussi lire qu'il y aurait un état de soumission, d'infantilisation du personnel de santé vis-à-vis des policiers. J'ai cité les termes dans la question qui vous a été déposée, madame la ministre. Je ne cite ici que quelques petits exemples. On peut lire en page 5 d'une brochure sur le certificat médical: "Le corps médical est devenu la cible de violences policières." Et, en page 7: "Les médecins sont placés dans une position infantilisante par les agents de police."

"Les services d'urgence procèdent à des examens expéditifs qui donnent lieu à des arrestations sommaires."(...) "La présence policière est anxiogène voire violente au sein du personnel urgentiste." Vous avez les références des pages des brochures où ces propos figurent.

Je termine avec l'expression sur "la jeunesse en ligne de mire" dans une brochure du rapport Police Watch de juin 2020, avec des illustrations et des dessins très parlants d'armes à feu. Et ce, alors qu'on a vécu à Bruxelles il y a seulement quelques semaines, des menaces et des émeutes assez importantes dans plusieurs quartiers. Il y a également une affiche *wanted* qui illustre un policier avec une récompense à la clé.

Voici des éléments que j'ai trouvés personnellement – et je ne suis pas le seul – indignes et porteurs de haine envers notre État de droit.

Dès lors, madame la ministre, quel est le statut légal de cette initiative "d'observatoire" des services de police et du site internet PoliceWatch.be de l'association de la Ligue des droits humains? Une analyse des écrits et des déclarations a-t-elle été réalisée par vos services en la matière? Quelle est votre propre analyse en tant que ministre de telles déclarations et brochures? Quelles initiatives avez-vous prises ou comptez-vous prendre face à ces propos? Avez-vous reçu des recommandations de cette association au niveau du travail mené par nos policiers? Dans l'affirmative, quelles sont vos réponses?

J'ai constaté que l'initiative reçoit de l'argent public pour réaliser et diffuser ces messages. C'est une donnée financière importante qui apporte sans doute un certain crédit aux textes. Pouvez-vous m'indiquer si le département de l'Intérieur a pris à ce propos des contacts avec la Fédération Wallonie-Bruxelles?

10.04 Annelies Verlinden, ministre: Monsieur le président, monsieur Pivin, le statut juridique exact des deux organisations m'est inconnu. Mais tant qu'une organisation respecte la loi, je n'y vois aucun problème. Le droit d'association est acquis depuis longtemps dans notre démocratie.

La police fédérale prend connaissance et étudie avec intérêt tout rapport et publication relatif à son fonctionnement. Elle se montre par ailleurs toujours prête à un échange constructif avec les ONG sans tomber dans un débat polarisant, et ce, afin d'améliorer le fonctionnement policier et garantir le respect des droits et libertés des citoyens.

Je vais donner un exemple très concret. À partir de la plate-forme "Stop Ethnic Profiling", la Ligue des droits humains, en collaboration avec d'autres ONG, a formulé des recommandations à la police intégrée. Par la suite, le commissaire général a consulté les directeurs et les experts de ces ONG.

Dans le cadre du Plan d'action national contre le racisme, la police intégrée entretient donc des contacts constructifs avec les ONG, en ce compris la Ligue des droits humains. Les services de police prennent au sérieux tous les faits de racisme, de discrimination et de comportements indésirables des membres du personnel et souhaite coopérer à toute initiative contribuant à les éviter. La police intégrée entreprendra également des actions visant à développer et à renforcer la gestion de cette fonction signal.

Je regrette néanmoins un certain dénigrement de la police par certaines organisations sans aucune nuance, qui ne contribue pas vraiment au débat. Au contraire, il crée une sorte de défiance globale envers les services de police. Cela amoindrit également les efforts de communication positive que la police peut mettre en œuvre.

Ce dénigrement pourrait peut-être même, de manière involontaire, contribuer à une certaine violence vis-à-vis de la fonction, comme peuvent le montrer les chiffres enregistrés en matière de violences à l'encontre des membres du personnel de la police.

10.05 Philippe Pivin (MR): Madame la ministre, je vous remercie.

Vous avez utilisé le mot juste, le mot "dénigrement". J'ai beaucoup de respect pour la Ligue des droits humains et pour son travail, pour son rôle de gardien qui est important dans notre démocratie mais ici, il y a manifestement un dérapage. Des propos sont faux, tendancieux et dangereux, et ils remettent en cause notre droit. Ils ne s'adressent pas seulement aux policiers mais aussi aux professionnels de la santé dont les conditions dépendent des autorités publiques. Quand il y a de l'infantilisation vis-à-vis des médecins, je ne peux pas accepter ces termes.

Nous avons déjà parlé de tout cela, madame la ministre. Les contenus des réseaux sociaux et d'internet comportent des risques avérés. Les amalgames faits ne peuvent être tolérés. Je pense que ces diffusions nécessitent à tout le moins une enquête et une surveillance des documents qui sont publiés. J'attends de vous que cette vigilance soit exercée pour le bien de notre État de droit et pour la protection de nos policiers. On ne peut pas laisser de telles publications insulter nos policiers et nos professionnels de la santé. J'espère donc que vous ferez preuve à ce sujet de fermeté de façon à ce que cela soit corrigé et ne se reproduise pas.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

Le **président**: Les questions n^{os} 55014784C et 55014785C de M. Franky Demon sont transformées en questions écrites.

11 Question de Daniel Senesael à Annelies Verlinden (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "Le port de l'armement en dehors des heures de service" (55014792C)

11 Vraag van Daniel Senesael aan Annelies Verlinden (Binnenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen) over "Het dragen van het dienstwapen buiten de diensturen" (55014792C)

11.01 Daniel Senesael (PS): Monsieur le président, madame la ministre, ces dernières années, plusieurs drames impliquant des membres de services de police usant de leur arme de service dans un cadre privé ont eu lieu. Un événement de ce type, entraînant le décès de plusieurs personnes dont le porteur de l'arme de service est récemment survenu à Balen – événement sur lequel je ne souhaite pas aujourd'hui m'étendre, tant les faits qui lui sont attachés sont terribles.

Nous savons que la réglementation relative à l'armement de la police intégrée pose le principe de l'interdiction du port de l'armement réglementaire en dehors du service, ce afin de limiter au maximum les risques d'incidents (usages abusifs par les membres du personnel ou par des tiers, suicides, vols, pertes, etc.). Nous savons aussi que cette réglementation prévoit des exceptions fondées sur les besoins et intérêts du service: l'une est soumise à l'autorisation temporaire et individuelle des chefs de corps, des commissaires généraux ou des directeurs généraux de la police fédérale en cas de circonstances particulières liées à l'exercice de leur fonction; l'autre concerne l'autorisation du port de l'armement des policiers effectuant le

trajet entre leur domicile et leur lieu de travail en uniforme.

Madame la ministre, des contrôles du respect de l'interdiction du port de l'armement en dehors des heures de services sont-ils réalisés? Si oui, pouvons-nous obtenir des informations à ce sujet?

L'arrêté royal du 3 juin 2007 et la circulaire GPI 62 prévoient une série d'obligations et de recommandations concernant notamment la conservation et le fonctionnement des armes à domicile. Existe-t-il des modalités de contrôle relatives à ces obligations et à ces recommandations?

Enfin, la loi sur la police intégrée impose aux fonctionnaires de police l'obligation de contribuer en tout temps et en toute circonstance à la protection et à l'assistance des citoyens, au respect de la loi et au maintien de l'ordre public. Dans ce cadre, l'usage et le port de l'armement en dehors des heures de service par les policiers exemptés sont-ils soumis à des conditions spécifiques?

11.02 Annelies Verlinden, ministre: Monsieur Senesael, en ce qui concerne votre première question, ces données ne sont pas centralisées. Les modalités de l'entreposage de l'armement à domicile sont déterminées par l'autorité qui a délivré l'autorisation (chefs de corps, commissaire général, directeur général). Des recommandations existent et sont formulées dans la circulaire ministérielle GPI 62. Toutefois, sauf accord du membre du personnel concerné, il n'existe aucune possibilité légale de contrôle au domicile de ce membre du personnel. L'autorité concernée doit rester vigilante et être en mesure de réagir à tout symptôme susceptible de traduire un potentiel passage à l'acte dans le chef de ses agents. En cas de doute, l'autorité compétente doit retirer l'autorisation de détention de l'arme de service en dehors du service.

Les fonctionnaires de police contribuent effectivement en tout temps et en toute circonstance à la protection des citoyens et à l'assistance que ces derniers sont en droit d'attendre ainsi qu'au respect de la loi et au maintien de l'ordre public. Même lorsqu'ils agissent en dehors de leurs heures de service, ils restent soumis aux dispositions légales et réglementaires relatives à l'armement auxquelles ils sont soumis pendant les heures de service.

11.03 Daniel Senesael (PS): Madame la ministre, je vous remercie pour la qualité de votre réponse.

Simplement, j'attire votre attention sur la grande responsabilité qui est laissée au chef de corps et au directeur général. En effet, il est parfois difficile ou malaisé de déceler, comme vous le signalez, les signes avant-coureurs qui empêcheraient le port d'arme de l'intéressé. Pour cette raison, je me demande si, à cet effet, des investigations ne devraient pas être menées en vue d'une vigilance accrue.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

12 Question de Daniel Senesael à Annelies Verlinden (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "Le recours à la médiation dans la gestion des plaintes à l'encontre des policiers" (55014793C)

12 Vraag van Daniel Senesael aan Annelies Verlinden (Binnenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen) over "Het inzetten op bemiddeling bij de behandeling van klachten tegen politieagenten" (55014793C)

12.01 Daniel Senesael (PS): Madame la ministre, publiée en fin d'année 2020 par le Comité P, l'enquête de contrôle "La médiation comme mode de résolution des plaintes des citoyens à l'encontre des policiers" est très intéressante et soulève un certain nombre d'avantages liés au recours à la procédure de médiation dans le cadre de la gestion des plaintes de citoyens visant des policiers.

Cependant, l'enquête de contrôle révèle que l'Inspection générale de la police fédérale et de la police locale (AIG) à laquelle est attachée la mission de médiation comme mode de résolution d'une plainte non infractionnelle d'un citoyen à l'encontre d'un policier, n'a procédé qu'à très peu de médiations depuis que cette mission lui a été attribuée. Le Comité P souligne d'ailleurs un manque d'investissement, ainsi qu'un manque de clarté de la procédure afférente.

Madame la ministre, pouvons-nous avoir votre retour sur l'enquête de contrôle du Comité P, et notamment sur les avantages de la procédure de médiation évoqués? Nous connaissons, et saluons, votre volonté de rétablir une relation de confiance et de respect entre l'ensemble des citoyens et les membres des services de police. Pouvons-nous avoir votre avis sur le rôle que pourrait occuper la médiation à cette fin?

Pouvez-vous nous informer au sujet des possibilités permettant de renforcer le recours à cette procédure, notamment dans le cadre de la circulaire CP3? Enfin, l'enquête de contrôle contient plusieurs recommandations visant à réactiver la mission de médiation au sein de l'AIG. Pouvons-nous avoir vos retours sur ces différentes recommandations? D'avance, je vous remercie pour vos éléments de réponse.

12.02 Annelies Verlinden, ministre: Monsieur le président, monsieur Senesael, permettez-moi, tout d'abord, de me référer à la réponse que j'ai donnée à la question écrite n° 276 de M. Verherstraeten du 26 janvier dernier.

La médiation est déjà une des missions légales de l'Inspection générale. Elle n'a rien à voir avec la médiation judiciaire prévue au Code judiciaire. Dans ce cas, le juge qui a été saisi peut nommer un médiateur accrédité de sa propre initiative ou à la demande d'une ou de toutes les parties.

Les raisons de cette situation sont diverses. Dans le rapport annuel 2007 de l'Inspection générale, il était mentionné que la procédure de médiation n'était pas acceptée par les policiers qui estiment qu'il s'agit déjà d'une reconnaissance implicite de leur responsabilité dans le conflit. Il est vrai que l'article 7 de loi sur l'Inspection générale n'empêche pas les parties concernées d'engager une procédure judiciaire, ce qui signifie que les déclarations faites au cours de la médiation et prouvant la responsabilité de l'une des parties peuvent toujours être utilisées par l'autre partie. Ce fait n'encourage pas les membres du personnel de la police à accepter une procédure de médiation ou à en demander une eux-mêmes. Les déclarations faites dans le cadre de la médiation peuvent toujours être utilisées contre eux, par la suite, en justice.

La médiation s'inscrit dans la philosophie de la circulaire CP 1 du 27 mai 2003 sur la *community policing*, de la CP 2 du 3 novembre 2004 visant à encourager le développement organisationnel et, plus particulièrement, de la CP 3 du 29 mars 2011 sur la gestion organisationnelle dans la police intégrée. L'essentiel de cette dernière circulaire ainsi que la gestion des risques concernent les corps de la police locale et des unités de la police fédérale et relèvent de la responsabilité des mandataires concernés.

Ce sont les responsables policiers qui devront prendre des mesures concrètes pour tirer les leçons des plaintes déposées. Par conséquent, la médiation devrait idéalement se dérouler là où les faits se sont produits. En effet, les responsables policiers concernés connaissent mieux la situation sur le terrain, les membres de leur personnel ainsi que leur population. Ils sont également en mesure de prendre immédiatement les mesures nécessaires à la résolution d'un conflit.

Il convient également de noter qu'il est tout simplement inefficace de faire effectuer par l'Inspection générale des missions de médiation dans tous les coins du Royaume, qui impliqueraient d'énormes déplacements et pertes de temps. Néanmoins, elle peut remplir un rôle de deuxième ligne.

La question de la médiation est liée au point d'attention suivant de ma déclaration de politique générale concernant l'Inspection générale, qui comprend la phrase suivante: "En outre, il sera examiné comment renforcer les accords et les synergies existant avec le Comité P et les services de contrôle interne de la police fédérale et de la police locale afin d'éviter des doubles emplois."

Dans ce cadre, l'Inspection générale estime donc que la médiation revient en premier lieu aux services de police de base, et dans un second temps, dans le cadre d'une procédure d'appel, à un organe de contrôle restant à définir.

12.03 Daniel Senesael (PS): Monsieur le président, pour terminer cette séance, je voudrais vraiment souligner la qualité des réponses de Mme la ministre, qui prend à cœur d'apporter des propositions, des solutions, et le suivi de ces questions par ses services.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

La réunion publique de commission est levée à 17 h 16.

De openbare commissievergadering wordt gesloten om 17.16 uur.